

Paris, le 8 avril 2016

Vivendi conclut un partenariat stratégique et industriel avec Mediaset

Vivendi annonce avoir conclu un important accord stratégique et industriel engageant avec Mediaset, un leader de la télévision gratuite et payante en Italie et en Espagne.

Les deux entreprises sont convenues de développer un partenariat industriel à vocation internationale concernant d'une part différentes initiatives dans la production et la distribution en commun de programmes audiovisuels ambitieux et, de l'autre, la création d'une plateforme mondiale de télévision sur Internet en « over-the-top » (OTT).

Aux termes de cet accord, 3,5 % du capital de Vivendi seront échangés contre 3,5 % du capital de Mediaset et 100 % du capital de la société de télévision payante Mediaset Premium.

Avec Mediaset Premium, Vivendi élargit de manière significative sa présence dans la télévision payante en Europe, portant sa base d'abonnés individuels totale à plus de 13 millions, dans un marché italien offrant d'importantes perspectives de croissance.

L'accord conclu avec Mediaset confirme la volonté de Vivendi de construire un axe fort de développement en Europe du Sud, un marché à la culture et aux racines proches des siennes. La présence significative de Mediaset en Italie et en Espagne, au travers de chaînes généralistes et thématiques ainsi que gratuites et payantes, représente une étape importante dans la concrétisation de cette stratégie.

Cet accord constitue une avancée majeure pour Vivendi dans son ambition de devenir un grand groupe international de médias et de contenus d'essence européenne. Au travers de sa filiale Studiocanal, Vivendi est déjà le premier producteur de films en Europe et s'est significativement renforcé dans la production de fictions en annonçant cette semaine des prises de participation dans plusieurs sociétés indépendantes en Espagne et au Royaume-Uni. Le Groupe a également lancé Studio+, son activité de production de séries premium exclusives pour écrans mobiles, et une application dédiée.

La réalisation de cet accord, qui devrait intervenir dans les prochains mois, est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes.

A propos de Vivendi

Groupe industriel intégré dans les médias et les contenus, Vivendi est présent sur toute la chaîne de valeur qui va de la découverte des talents à la création, l'édition et la distribution de contenus. Groupe Canal+ est le numéro un de la télévision payante en France, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam. Sa filiale Studiocanal occupe la première place du cinéma européen en termes de production, vente et distribution de films et de séries TV. Universal Music Group est le leader mondial de la musique présent tant dans la musique enregistrée que l'édition musicale et le merchandising. Il dispose de plus de 50 labels couvrant tous les genres musicaux. Vivendi Village rassemble Vivendi Ticketing (billetterie au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en France), MyBestPro (conseil d'experts), Watchever (vidéo à la demande par abonnement), Radionomy (audionumérique), L'Olympia (salle de concerts parisienne), les futures salles de spectacle CanalOlympia en Afrique et le Théâtre de l'Œuvre à Paris. Avec 3,5 milliards de vidéos vues par mois, Dailymotion est l'une des plus grandes plateformes d'agrégation et de diffusion de contenus vidéo au monde. www.vivendi.com, www.cultureswithvivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi, y compris en termes d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un évènement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.